

# Arts et Danse

## REGLEMENT INTERIEUR

**Toute inscription à l'association vaut acceptation du présent règlement.  
Arts et Danse se réserve le droit d'exclure toute personne ne le respectant pas.**

### Conditions d'accès et inscription

Les cours ont lieu de mi-septembre à mi-juin hors vacances scolaires et jours fériés. Toute personne désirant suivre les cours proposés par Arts&danse doit s'acquitter de la cotisation correspondant aux cours choisis, de la cotisation annuelle à l'association et d'une licence fédérale obligatoire ou pas en fonction de la discipline pratiquée. Un certificat médical devra être fourni et la fiche d'inscription complétée et signée. Un cours d'essai sera toutefois possible sur demande avant l'inscription.

L'année commencée est intégralement due et ne pourra faire l'objet d'un remboursement. Le paiement en plusieurs fois ne constitue pas une dérogation à la règle. Seuls les arrêts de plus d'un mois liés à la santé, et sur justificatif médical, pourront faire l'objet d'un remboursement sous forme d'avoir au prorata des cours perdus.

L'accès aux locaux est exclusivement réservé aux élèves, aux accompagnants et aux professeurs pendant l'heure de cours ainsi que dix minutes avant et après. **Les parents, amis, membres de la famille ou accompagnateurs ne sont pas autorisés à assister aux cours sauf autorisation préalable auprès du professeur.**

### Responsabilités

**En-dehors de l'heure effective de cours les enfants ne sont pas sous la responsabilité d'Arts&Danse. Il appartient donc aux accompagnants de s'assurer que le professeur est présent et d'attendre le début du cours avant de laisser l'élève seul.** En décidant de laisser venir ou partir seul leur enfant, les responsables légaux déchargent la responsabilité d'Arts&Danse, notamment en cas d'absence ou retard d'un professeur ou pour tout autre problème qui surviendrait.

Les élèves sont responsables de leurs affaires. Arts & Danse ne saurait être tenue responsable en cas de vol ou perte au sein des locaux.

En cas d'urgence médicale au sein du cours, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche) et de contacter le responsable légal.

### Droit à l'image et données personnelles

**Arts & Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et sur tous supports que ce soit.**

Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous informons que nous utilisons des données personnelles vous concernant (coordonnées) durant votre saison d'inscription. Ces données sont destinées à vous informer des activités de l'association (date d'inscription, absence professeur...) et à gérer les inscriptions. Vos données ne seront ni vendues, ni commercialisées d'aucune manière que ce soit. Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité ou de suppression de vos données personnelles en nous contactant à cette adresse : [contact@artsetdanse.com](mailto:contact@artsetdanse.com)

### Sécurité et hygiène et sécurité

**Les chaussures d'extérieur sont formellement interdites dans les salles. Les baskets ou chaussures utilisées dans certaines disciplines (hip hop, danses de salon...) doivent exclusivement être réservées à l'usage en salle. Boissons (sauf eau) et nourriture sont interdites dans les salles.** Interdiction formelle de fumer, de consommer des substances alcoolisées ou prohibées par la loi dans l'ensemble des locaux. **L'utilisation des salles et du matériel est formellement interdite sans la présence du professeur.**

Tout manquement au principe de bonne conduite à l'égard d'un professeur, d'un membre ou d'un élève, tout acte de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part d'un élève ou accompagnant pourra entraîner l'exclusion provisoire ou définitive de l'élève sans donner lieu à un remboursement.

Toute dégradation faite au matériel (mobilier, sonorisation, accessoires pédagogiques...) sera imputée au responsable légal de l'élève mineur ou à l'élève majeur.

*L'association Arts&Danse  
vous remercie de votre attention et  
vous souhaite une belle saison.*